

CURIOSA FILMS ET E.D.I FILMS PRÉSENTENT

**REBECCA
MARDER**
DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

**ANDRÉ
MARCON**

**ANTHONY
BAJON**

**SEMINE
DE LA CRITIQUE
CANNES 2021**

UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN

UN FILM DE
**SANDRINE
KIBERLAIN**

AVEC **INDIA HAIR FRANÇOISE WIDHOFF**

SCÉNARIO DE SANDRINE KIBERLAIN

avec CLAUDE SCHIFFMAN, ANNE FRANÇOISE GEISLER, ANNE MARIE MATHIS, MARIE MARDER, PATRICK DESCHAMON, SIM, JEAN-BENOÎTE CUSSET, SEPH, HOUZE, CLAUDE TOUBO, GALA, JULIEN LAFONT, EMANUELE VOICHOVSKY, JUSTINE YVANA DE PERETTI, ANNE, PIERRE, CHRISTIAN, HADRIEN, DAHMET, ISMAËL, GÉRARD, SAINT-BÉZAR, ALEXIS, GIANLUIGI, GIOVACCHINI, Université de production CHRISTOPHE DE SENZOS, Directeur de production SUSANA ANTUNES, Producteur exécutif CHRISTINE DE BEVEL, Producteur associé PIERRE-ERNEST, Producteur associé PAULINE DUHAMEL, Une production CURIOSA FILMS & E.D.I FILMS, En coproduction avec FRANCE 2 CINÉMA, BNP PARIBAS PÉRIODES, avec la participation de CANAL+, FRANCE TÉLÉVISIONS CINE+, et la coproduction avec CINEMAGE '15, SO' IMAGE 2019, avec le soutien de LA RÉGION ÎLE DE FRANCE, avec le soutien du CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE, distribution salles, avec AD VITAM, avec INTERNETIONS FRANCE TV DISTRIBUTION

edi films CURIOSA FILMS 3cinéma BNP PARIBAS CANAL+ france-tv CINE+ Cinémage SG IMAGE 2019 Région Île de France france-tv distribution AD VITAM

UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN

un film de SANDRINE KIBERLAIN



– SYNOPSIS –

Irène, jeune fille juive, vit l'élan de ses 19 ans à Paris, l'été 1942. Sa famille la regarde découvrir le monde, ses amitiés, son nouvel amour, sa passion du théâtre... Irène veut devenir actrice et ses journées s'enchaînent dans l'insouciance de sa jeunesse.

AU CINÉMA LE 26 JANVIER 2022

DISTRIBUTION
AD VITAM

<https://www.advitamdistribution.com/>

AGENCE APPROCHES
sandrine@approches.net
olivier@approches.net

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SOMMAIRE

I. INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE, UNE AUTRE VISION DE L'OCCUPATION, À HAUTEUR D'ADOLESCENTS

II. LES LIENS AVEC LES PROGRAMMES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE

III. VIVRE EN FRANCE SOUS L'OCCUPATION 1940-1942

1. Les Juifs en France, des communautés plurielles

2. La vie culturelle

- a. Promouvoir la culture allemande
- b. Le cinéma
- c. Le théâtre
- d. La musique

3. L'opinion publique française : une contextualisation

- a. Du traumatisme de la défaite au ralliement
- b. Entre l'attentisme et le rejet

IV. LES MESURES ANTIJUIVES DANS LA FRANCE OCCUPÉE

1. Les acteurs de la persécution dans la France occupée

- a. les autorités allemandes
- b. les autorités françaises

2. Les ordonnances allemandes et les lois de Vichy

- a. Identifier
- b. Exclure
- c. Déposséder

3. Les Juifs pourchassés

- a. Les arrestations individuelles
- b. Les rafles de mai et août 1941

4. Les Juifs face aux persécutions

- a. « Rester vivant » : une forme de résistance
- b. Malgré-tout, on rit, on chante, on joue
- c. Le maintien des rituels chez les Juifs observants
- d. Légalisme et incompréhension

I. INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE, UNE AUTRE VISION DE L'OCCUPATION, À HAUTEUR D'ADOLESCENTS.

Irène 19 ans, insouciante, amoureuse et passionnée de théâtre vit pleinement sa jeunesse à Paris au temps de l'Occupation. Mais cette apparente légèreté contraste fortement avec la gravité de la situation. Si la présence allemande est toujours hors-champ, les mesures antisémites éclairent sur le vécu tragique des Juifs de France relayés au rang de citoyens de seconde zone. Déchus de leurs droits, spoliés, ils voient la nasse se resserrer progressivement face à une société qui navigue entre attentisme, indifférence et solidarité. Le film met en lumière les dispositions prises par l'Occupant et Vichy au sein d'une famille juive française pratiquant un judaïsme « culturel » mêlant croyances et traditions.

Le film s'inscrit pleinement dans le cadre des programmes scolaires. Il interroge la phase d'exclusion et de stigmatisation des populations visées au cours d'un génocide. C'est un processus lent, pavé de solitude pour le groupe-cible et, si rien ne s'y oppose, menant irréversiblement à un assassinat. Le film suggère cet enchaînement : « Statut des Juifs », recensement, internement des Juifs étrangers, apposition du tampon « Juif » sur les pièces d'identité, port de l'étoile jaune, etc. L'enseignant pourra aisément, à l'aide du livret pédagogique, le mettre en perspective, établissant ainsi des liens féconds entre l'histoire, la littérature (il sera aisé de convoquer les témoignages d'Hélène Berr, de Marceline Loridan-Ivens, de Simone Veil, de Ginette Kolinka, etc.) et l'enseignement moral et civique tant les thématiques soulevées résonnent avec notre présent.



MODE D'EMPLOI POUR ORGANISER UNE PROJECTION SCOLAIRE

UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN à partir du 26 janvier.

1. **Contactez la salle de cinéma** la plus proche de votre établissement - si vous n'avez pas le contact, n'hésitez pas à nous le demander à cette adresse louise@advitamdistribution.com
2. **Demandez au responsable de la salle** les modalités pour organiser une séance scolaire : tarifs, disponibilités de la salle...
3. **Toutes les salles de cinéma** sont susceptibles d'organiser une projection pour les scolaires même si le film n'est pas programmé dans la salle.

II. LES LIENS AVEC LES PROGRAMMES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE

HISTOIRE

TROISIÈME

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales

Le chapitre prévoit l'étude de la Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement - La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.

TERMINALE (TRONC COMMUN)

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde Guerre mondiale (1929-1945)

Le chapitre prévoit l'étude de la Seconde Guerre mondiale et notamment « crimes de guerre, violences et crimes de masse, Shoah, génocide des Tsiganes ; la France dans la guerre : Occupation, collaboration, régime de Vichy, Résistance ».

TERMINALE (SPÉCIALITÉ HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES)

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : Histoire et mémoires

Le chapitre prévoit l'étude du génocide dans la littérature et le cinéma.

TERMINALE (SÉRIES TECHNOLOGIQUES)

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : Totalitarismes et Seconde Guerre mondiale

Le chapitre prévoit l'étude de :

- « L'affirmation des totalitarismes et la guerre » et notamment « les crimes de guerre, violences et crimes de masse, les génocides des Juifs et des Tsiganes ; La France dans la guerre : le régime de Vichy, l'Occupation, la collaboration, la Résistance ».

CYCLE TERMINAL (VOIE PROFESSIONNELLE)

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le chapitre prévoit :

- Le second conflit mondial plonge le monde dans une guerre totale. Les belligérants s'appuient sur une intense « propagande. Les populations civiles sont les principales victimes (bombardements, famines, travail forcé, répressions et persécutions). En Europe, le régime nazi, antisémite et raciste, et ses alliés organisent et mettent en œuvre les génocides des Juifs et des Tsiganes, et prévoient de réduire en esclavage les populations slaves de l'est de l'Europe. En France, le régime de Vichy né de la défaite de 1940 suscite diverses réactions : attentisme, collaboration, résistance. Les colonies françaises d'Afrique sont, avec la résistance intérieure, l'assise de la France libre du général de Gaulle.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

TROISIÈME :

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : acquérir et partager les valeurs de la République

Le chapitre prévoit l'étude des « libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse. Les expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté. L'égalité et la non-discrimination, l'égalité fille-garçon ».

SECONDE :

 RÉFÉRENCE PROGRAMME : Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat

Le chapitre prévoit l'étude de la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.

III. VIVRE EN FRANCE SOUS L'OCCUPATION 1940-1942

1. LES JUIFS EN FRANCE, DES COMMUNAUTÉS PLURIELLES

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la population juive oscille en France entre 300 000 et 330 000 personnes (moins de 1 % de la population française) dont 60 à 70 000 Israélites. L'arrivée de Juifs d'origine étrangère connaît une forte croissance dès les années 1880 et au lendemain de la Grande Guerre. La France devient une terre d'immigration pour les Juifs mais aussi pour les Italiens, les Polonais, les Arméniens et beaucoup d'autres nations victimes de persécutions ou de l'intolérance.

L'arrivée des Juifs en France, à la fin du XIX^{ème} siècle, est liée aux pogroms qui éclatent en Russie à la mort du roi Alexandre II. Cette immigration concerne essentiellement l'arrivée des Juifs russes, roumains et polonais. C'est le cas des parents de Joseph Kessel, Samuel et Raïssa Lesk, nés dans la Russie impériale et arrivés en France à la fin du XIX^{ème} siècle. En 1914, les Juifs immigrés représentent près de 16 % des Juifs de France.

Cette immigration se fait en plusieurs vagues. Après 1918, il s'agit de Juifs polonais, des Etats baltes, hongrois et roumains ; dans les années 1930, des Juifs d'Allemagne et d'Autriche qui fuient les premières persécutions antisémites. Les Juifs immigrés, à l'époque 2/3 de la population juive, s'installent surtout à Paris autour de la Place de la République, de la Bastille, Belleville et Montmartre, la rue des Rosiers et son Pletzl (la place Saint-Paul). 60 % de ces immigrés travaillent dans le secteur industriel ou artisanal.

La France représente une véritable espérance pour un grand nombre d'entre eux : « Un pays où l'on se déchire sur le sort d'un petit capitaine juif est un pays où nous devons aller sans attendre » répétait le père du philosophe Emmanuel Levinas à son fils en souvenir de l'affaire Dreyfus.

Les Juifs étrangers sont porteurs d'une conception du judaïsme nouvelle pour la France, liée à l'attachement de leurs parents aux prescriptions religieuses. Leur identité juive est marquée du sceau de l'Europe centrale et de l'Est : ils s'expriment régulièrement en Yiddish, langue vécue comme l'expression d'un attachement à une culture.

Les enfants de ces immigrés juifs nouvellement arrivés en France fréquentent l'école publique, laïque et républicaine ; elle constitue pour eux un véritable moteur d'intégration. En 1939, moins de 2% des enfants juifs sont scolarisés dans les écoles juives ou yiddish.

Militants dans leur pays d'origine, les Juifs étrangers poursuivent leur engagement dans des sociétés originaires de la Fédération des sociétés juives de France selon leurs tendances d'appartenance (socialistes juifs du Bund, communistes, sionistes, etc.). Entre 1927 et 1940, environ 50 000 Juifs sont naturalisés français. Cependant, au cours des années 1930, une série de mesures sont prises visant à limiter l'immigration (10 août 1932, loi restrictive vis-à-vis de l'immigration) ou prévoyant l'internement des étrangers (novembre 1938 : décret pour l'internement des « réfugiés indésirables »). Ces mesures s'inscrivent dans le contexte d'une recrudescence de l'antisémitisme au cours des années 1930.



« ILS AURONT LA FRANCE MAIS N'AURONT PAS LA CULTURE FRANÇAISE »

Sacha Guitry (*Dominique Desanti, Sacha Guitry, Grasset, 1982*)

2. LA VIE CULTURELLE

En 1939, Maurice Chevalier chante « Paris sera toujours Paris ». La période qui s'ouvre alors en France pour la culture ne pourrait être mieux résumée. Malgré les pénuries, les salles de spectacle ne désespèrent pas, on se réchauffe au cinéma, « on joue, on danse, on joue la comédie ». On survit, on oublie pour un temps les rigueurs de l'Occupation.

Le besoin de divertissement n'est, pourtant, pas la seule explication à cette vitalité culturelle. En effet, le maintien de l'ordre et d'un semblant de vie normale, un apparent optimisme, sert les intérêts d'une propagande nazie qui entend façonner la meilleure image de l'occupant.

a. Promouvoir la culture allemande

Dans son *Journal*, Thomas Mann, en exil depuis l'arrivée au pouvoir des nazis, relève l'importance que tient la culture dans le projet d'Hitler. Selon lui, elle en était même le cœur : « l'Etat nazi englobait absolument tout, même la culture et, en premier lieu, elle ». Le chancelier, en artiste, rêvait d'un Berlin, capitale européenne d'une civilisation rayonnante. Sa visite de Paris en juin 1940, qu'il a toujours admiré, le conforte dans l'idée que la suprématie culturelle française doit prendre fin.

Cette action culturelle est confiée à l'ambassadeur d'Allemagne, Otto Abetz, qui s'engage dans une véritable collaboration avec la France afin d'exploiter tout le prestige et le raffinement qu'elle a créé dans ce domaine. Néanmoins, l'historienne Barbara Lambauer a aussi démontré que cet homme pouvait se montrer arrangeant en matière de contrôle et que la volonté « d'écraser » la culture française relevait plutôt de Joseph Goebbels.

Dès le mois de juillet, le rideau se lève. Cinémas, théâtres et scènes musicales réouvrent pour le plus grand plaisir des artistes qui saisissent l'opportunité de continuer à se produire.

Pourtant, cet encouragement a un prix : celui de la censure et de la propagande.

Les services contrôlent l'Information : presse, radio, actualités cinématographiques, et tous les contenus : éditions, films, pièces de théâtre, etc.

Un troisième acteur naît en septembre, l'Institut allemand, dirigé par Karl Epting, dont la mission est bien de susciter l'adhésion au régime nazi. À défaut de donner du pain, les Allemands donnent des jeux. Ils espèrent occulter les réquisitions en se donnant l'image d'occupants fréquentables, aimables et lettrés.

L'Institut profite de l'attrait du grand public pour les stars françaises et des personnalités du tout-Paris en organisant des voyages en Allemagne. Sous couvert d'échanges culturels franco-allemands, l'élite intellectuelle française est en fait la porte-parole de la propagande allemande.

Les historiens Thomas Fontaine et Denis Peschanski évoquent aussi la création d'une commission franco-allemande afin de choisir des œuvres littéraires à traduire et même des cours d'allemand.

Si la foule se presse à ces attractions culturelles, ce n'est en rien révélateur d'un ralliement idéologique.

L'occupant s'attaque également à exclure les Juifs et tous les éléments antinazis de la culture. Dans le domaine littéraire, la « liste Bernhard » est publiée en 1940 : elle comprend une centaine d'ouvrages interdits dont un de Louis Aragon. Mais, c'est surtout la « liste Otto » qui impacte le plus le monde de la littérature avec ses milliers de livres mis au ban au profit d'auteurs collaborationnistes tels Jacques Benoît-Méchin, Lucien Rebatet, Abel Bonnard, Robert Brasillach ou encore Louis-Ferdinand Céline.

b. Le cinéma



Affiche du film *Les visiteurs du soir*, de Marcel Carné avec Arletty sorti en 1942.

Le cinéma demeure la principale occupation des Parisiens. Joseph Goebbels, en est passionné, il nomme Alfred Greven pour le représenter en France et réformer toutes les structures cinématographiques, de l'écriture du scénario à la sortie en salles. C'est la société de production Continentale qui incarne le mieux ce renouveau.

La ligne est claire : produire des films de divertissements dont le thème soit en cohérence avec les exigences de l'occupant et exaltant les valeurs du nouveau régime français. Nombre de cinéastes choisissent donc de situer leur action dans des époques passées ou de représenter la vie de gloires françaises comme Jean Mermoz. 220 films sortent pendant l'Occupation.

Néanmoins, en évitant soigneusement l'actualité, et donc la censure, certains réalisateurs réussissent à glisser savamment quelques sous-entendus politiques.

<https://www.unifrance.org/film/1308/les-visiteurs-du-soir>

c. Le théâtre



Affiche de la pièce *N'écoutez pas, Mesdames!* de Sacha Guitry (1942)

Dans leur étude sur La vie culturelle dans la France occupée, Olivier Barrot et Raymond Chirat narrent une singulière anecdote : « Le 10 juin 1940, dans la capitale qui se vidait, le théâtre de l' Œuvre avait fermé ses portes en congédiant l'unique spectateur de Juliette, pièce de Jean Bassan. Un mois plus tard, le théâtre rouvre avec la même pièce ».

Mais cette reprise s'accompagne de plusieurs contraintes. Certains lieux doivent changer de nom, ainsi, le Théâtre Sarah Bernhardt se transforme en « Théâtre de la Cité », des directeurs manquent à l'appel comme Henry Bernstein ou Paul Abram à l'Odéon. De plus, certaines salles sont réquisitionnées expressément pour les soldats allemands et, bien sûr, il faut jongler avec les coupures d'électricité et, surtout, avec le couvre-feu pour que les spectateurs ne ratent pas « le dernier métro ».

Outre le contrôle allemand, qui veille au contenu des pièces au moment des lectures et à celui des répétitions générales, l'Association des directeurs de théâtre pratique une auto-censure. À cela s'ajoute, la presse et la critique collaborationniste dont celle d'Alain Laubreaux tant redoutée dans *Je suis partout*. *Britannicus* monté par Jean Marais en 1941 en fait les frais tandis que *Les Parents terribles* de Jean Cocteau est interdit.

La célèbre Comédie française reprend sa programmation en septembre mais sous la surveillance accrue de l'occupant qui veille à en exclure les comédiens juifs. Il redoute la portée de ce lieu à la fois temple du génie français et gardien de la langue de Molière. Les Allemands cherchent également à instrumentaliser son côté fédérateur pour s'adresser aux masses.

Néanmoins, comme le mentionne, à raison, Marie-Agnès Joubert dans son ouvrage *La Comédie-Française sous l'Occupation*, la production de cette période est foisonnante. Le régime laisse Jean-Louis Vaudoyer, l'administrateur du Français, monter des pièces comme *La Reine Morte* d'Henri de Montherlant ou *Le Soulier de Satin* de Paul Claudel dont la mise en scène de Jean-Louis Barrault en 1943 fait date.

Ailleurs aussi, le public, souvent jeune, se presse aux guichets, Sacha Guitry triomphe avec, *N'écoutez pas, Mesdames!* (1942) ou *Pasteur* sur le célèbre chercheur. Le thème d'une figure de la France glorieuse est dans l'air du temps.

« Faisons un rêve », écrivait le même Sacha Guitry dans sa pièce de 1916 et c'est bien ainsi que certains jeunes considèrent le théâtre : un moyen de s'évader et de s'ouvrir l'esprit.

<https://xn--thtre-documentation-cvb0m.com/content/n%E2%80%99C3%A9coutez-pas-mesdames-sacha-guitry>



Les représentations tout comme les salles de cinéma sont également un exutoire pour une opinion contrainte au silence. Dans l'obscurité protectrice, on entend des sifflements au moment où « Adolphe » est prononcé dans *Vingt-neuf degrés à l'ombre*, une pièce d'Eugène Labiche, la Marseillaise est entonnée à la fin de la pièce *Pasteur*, des réactions se font entendre lors de répliques des pièces *Antigone* de Jean Anouilh (1942) ou *Les Mouches* de Jean-Paul Sartre (1943).

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

CREON

Un matin, je me suis réveillé roi de Thèbes.
Et Dieu sait si j'aimais autre chose dans la vie que d'être puissant...

ANTIGONE

Il fallait dire non, alors !

CREON

Je le pouvais. Seulement, je me suis senti tout d'un coup comme un ouvrier qui refusait un ouvrage. Cela ne m'a pas paru honnête. J'ai dit oui.

ANTIGONE

Hé bien, tant pis pour vous. Moi, je n'ai pas dit « oui » !
Qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse, à moi, votre politique, vos nécessités, vos pauvres histoires ? Moi, je peux dire « non » encore à tout ce que je n'aime pas et je suis seul juge.
Et vous, avec votre couronne, avec vos gardes, avec votre attirail, vous pouvez seulement me faire mourir parce que vous avez dit « oui »
(...)

Extrait de la pièce *Antigone* de Jean Anouilh

QUESTIONS :

1. À quelle personne le roi Créon peut-il être comparé pendant l'Occupation ? Pourquoi ?
2. Quels sont les sentiments éprouvés par la jeune Antigone ?
3. En quoi cette pièce écrite entre 1941 et 1942 est-elle le reflet de son époque ?

d. La musique



Igor au Conservatoire



Orchestre de soldats allemands jouant devant l'Opéra de Paris, 1940-1941 © Mémorial de la Shoah

L'un des premiers contacts avec l'occupant se fait en musique lorsque les troupes défilent en fanfare le long des Champs-Élysées. D'ailleurs, pendant toute la période, les soldats donnent des concerts au palais Chaillot ou en plein air, dont le plus régulier se tient tous les dimanches devant l'entrée de l'Opéra Garnier.

Dans la volonté d'un rapprochement franco-allemand orchestré par Otto Abetz, ne dit-on pas que la musique rapproche les peuples et, de plus, qu'elle adoucit les mœurs...

L'Allemagne, « pays de la musique, sait aussi que son patrimoine est connu et reconnu en France. » C'est un atout majeur, tout spécialement, pour séduire la haute société sur laquelle elle compte s'appuyer.

Comme en témoigne l'historien Yannick Simon, les deux premières saisons musicales de l'Occupation ne font pas exception à l'intense activité artistique jusqu'ici observée : « Dès le 24 juin 1940, quelques professeurs réussissent à rouvrir le Conservatoire et organiser le premier concert dans un Paris occupé le 18 juillet. Le 22 août, c'est au tour de l'Opéra-Comique d'accueillir ses premiers spectateurs auxquels on propose *Carmen*, puis deux jours tard, celui du Palais Garnier qui présente *La damnation de Faust* ».

Lors de la venue d'Hitler à Paris, son premier arrêt est à l'Opéra. Son directeur, Jacques Rouché, proche des Allemands comme du régime de Vichy, est soucieux de conserver un répertoire français mais il est vite amené à programmer les grands compositeurs allemands appréciés des nazis, de Richard Wagner à Richard Strauss. En mai 1941, Herbert Von Karajan dirige l'orchestre lorsque la soprano Germaine Lubin interprète *L'Enlèvement au sérail* de Mozart.

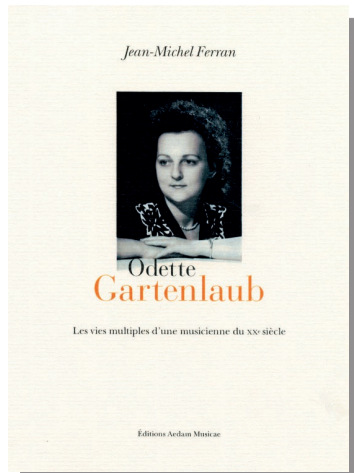
Outre ces spectacles de cérémonie, de nombreuses salles proposent des soirées plus légères comme au Châtelet où Elvire Popesco, non sans ironie, fredonne *Feux du ciel*. Les concerts font salle comble et les places se vendent même au marché noir. La population pratique également en amateur, écoute la radio et achète des disques, toujours dans l'idée d'un dérivatif à une vie quotidienne difficile.

Au conservatoire de Paris on entend du Beethoven mais aussi des airs de Debussy et Ravel. L'institution est aussi sous la tutelle de Vichy. Claude Delvincourt, qui en prend la direction en avril 1941, applique les mesures d'exclusions des Juifs, les professeurs sont révoqués puis vient le tour des élèves en septembre 1942.

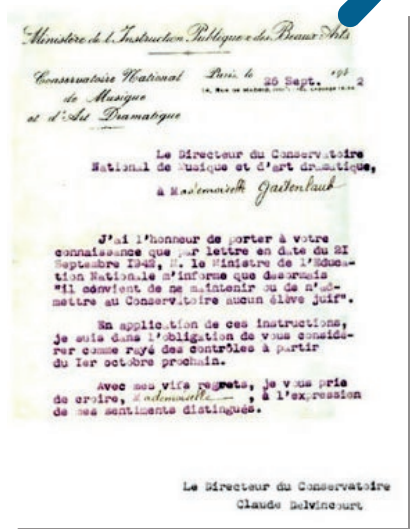


Les interdictions professionnelles se poursuivent avec l'adoption, le 2 juin 1941, d'un second « Statut des Juifs » qui décrète un nouveau recensement des Juifs et de leurs biens dans les deux zones. Écartés de plusieurs secteurs et activités (banque, assurance, commerce, etc.), le monde universitaire est également touché. Le régime de Vichy impose un *numerus clausus* (3%) dans les établissements de l'Enseignement supérieur. En septembre 1942, les Juifs ne sont plus autorisés à s'inscrire au Conservatoire national de musique et d'art dramatique, dépendant du ministère de l'Instruction publique des beaux-arts, à l'instar de la jeune pianiste Odette Gartenlaub.

Odette Gartenlaub



(1922-2014)



Lettre du Directeur du Conservatoire National de Paris adressée à Odette Gartenlaub, 26 septembre 1942.

Ministère de l'Instruction Publique des Beaux-Arts
Paris le 25, septembre
Le Directeur du Conservatoire National de
Musique et d'art dramatique,

À Mademoiselle Gartenlaub

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par Lettre en date du 21 septembre 1942, M. le Ministre de l'Education Nationale m'informe que désormais « il convient de ne maintenir ou de n'admettre au Conservatoire aucun élève juif ».

En application de ces instructions, je suis dans l'obligation de vous considérer comme rayé des contrôles à partir de 1^{er} octobre prochain.

Avec mes vifs regrets, je vous prie de croire, Mademoiselle, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Conservatoire
Claude Delvincourt

3. L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE : UNE CONTEXTUALISATION

Évoquer l'opinion publique française sous l'Occupation oblige à se parer de nuances et tenir compte d'influences multiples telles que le lieu d'habitation, le niveau social et la réserve imposée par l'occupant. Pierre Laborie, historien et éminent spécialiste du thème. Il utilise des sources diverses comme les enquêtes demandées par le régime de Vichy, soucieux de sonder l'opinion publique au-delà de la ligne de démarcation. D'autres sources sont également utilisées : presse, journaux intimes, rapports de préfets, notes des Renseignements généraux de la préfecture de police, télégrammes sur la situation envoyés à Londres, ou bien sûr, la surveillance des courriers et conversations téléphoniques.

a. Du traumatisme de la défaite au ralliement

Beaucoup de qualificatifs ont été donnés pour parler de la défaite de juin 1940 : choc, effondrement, déflagration ou celui qui l'incarne le mieux, « la Débâcle ». La rapidité et la violence particulière qui l'accompagnent entraînent un effet de sidération sans précédent dans l'histoire française. Pour comprendre les causes de cette rupture, il faut, cependant, remonter au moment de la déclaration de guerre en 1939.

Le pays, qui se targue d'avoir la première armée du monde depuis la dernière guerre, accuse un retard dans la modernisation de son armement. Pourtant, la France lance une offensive et pénètre jusqu'en Sarre à quelques kilomètres de la ligne Siegfried où les Allemands, assiégés, se défendent et lui infligent de lourdes pertes. L'absence de possibilité de ravitaillement et surtout la défaite polonaise conduisent l'armée à se replier derrière la ligne Maginot où ses soldats se préparent à une attaque de l'armée allemande qui tarde à venir. En effet, depuis les accords de Munich un an auparavant, Hitler et ses généraux ne s'attendaient pas à un sursaut des démocraties qu'ils pensaient définitivement affaiblies, et décident de reporter leur plan d'invasion.

Cette période appelée « Drôle de guerre » entraîne un état d'attente et d'inaction qui crée alors la confusion dans les esprits. Au fil des mois, une perte de motivation touche les soldats, autant que la population de l'arrière qui s'interrogent sur le sens de cette guerre. Le temps qui passe use les nerfs et crée une rupture avec les dirigeants dont on ne comprend pas les hésitations. Le désarroi entraîne même un manque de confiance en la démocratie et certains caressent déjà l'idée d'une solution autoritaire. À cette situation inconfortable, s'ajoute la désinformation qui promet la sécurité et ne cesse de vanter une armée et des fortifications infranchissables. Destinée à rassurer la population, elle empêche celle-ci de prendre conscience de la réalité. Après la fébrilité de ce début d'année 1940, se succèdent les premières attaques allemandes au nord de l'Europe puis, le 10 mai, l'invasion du territoire sonne comme un coup de tonnerre pour ses 40 millions d'habitants. Face à la panique et la terreur dues aux bombardements, certains s'engagent sur les routes de « l'exode » mais ils ne sont pas épargnés. D'une manière générale, tous s'accordent pour que ce cauchemar prenne fin et il se termine le 17 juin par une demande d'armistice formulée par le chef du nouveau gouvernement, le maréchal Philippe Pétain.

En ce qui concerne le ralliement à la politique du nouveau régime, Pierre Laborie parle d'un malentendu. En effet, les raisons de cet apparent consentement, majoritaire dans la population, méritent que l'on tienne compte d'un ensemble de variables. Le ressenti est différent selon la zone d'habitation : un grand ensemble peuplé comme Paris ou des villes plus modestes où l'occupant est moins présent. La perception sera différente également selon les idées et les structures mentales de chacun. D'abord, est-il possible d'envisager de s'opposer ? Cela relève de l'expérience individuelle ou de groupes déjà constitués avant mais minoritaires et encore désorganisés.

Pour ce « peuple du désastre », selon la formule d'Henri Amouroux, c'est un sentiment d'abattement qui domine, un épuisement moral et après le chaos, un besoin de cadre solide. Ils le trouveront dans la personne du maréchal Pétain. Le héros de Verdun est âgé mais cela joue en sa faveur : il se présente comme un père de la nation rassurant. Face à un pays morcelé, divisé, occupé aux deux tiers, il rassemble.

S'exprime aussi un besoin de comprendre, de façon tangible, les raisons de la défaite et de ce million et demi de prisonniers. Face à un sentiment de culpabilité créé par les nouveaux tenants du régime de Vichy et la nécessaire expiation, encouragée par l'Église, Pétain a la solution : la réconciliation et le retour aux valeurs traditionnelles dans un vaste programme de « Révolution nationale ». Dès lors, l'adhésion paraît logique, normale et le contraire est perçu comme une forme de trahison.

Mais ce constat est à nuancer car l'opinion, mal informée et perturbée, manque encore de recul sur cette situation nouvelle qu'elle perçoit surtout comme provisoire. En effet, la temporalité est un facteur important. La population suit les évolutions de la guerre, notamment la bataille d'Angleterre (juillet 1940-mai 1941) et espère vivement une victoire de celle-ci. L'opinion est et restera résolument anglophile durant toute la période, malgré les traumatismes de l'attaque britannique de Mers-el-Kébir sur la flotte française (du 3 au 6 juillet 1940) et les bombardements alliés. Au contraire, l'occupant allemand, est d'emblée détesté par la grande majorité de la population, assorti d'un refus constant d'un quelconque rapprochement. Cela ne signifie pas, pour autant, un soutien à la Résistance.

Le 24 octobre 1940, l'entrevue de Philippe Pétain et Hitler à Montoire signe l'entrée de la France dans la voie de la collaboration et, en même temps, provoque un premier sourcillement dans l'opinion.

b. Entre l'attentisme et le rejet

La posture retenue est donc l'attentisme, la prudence, voire la passivité est de mise dans le cas des premières mesures antijuives. Mais, selon Laurent Joly, « il est difficile de déterminer une tendance générale significative ». L'historien rappelle que l'antisémitisme relève, à l'époque, d'une situation « ordinaire ». Il y a une certaine forme de continuité avec le discours des années précédentes.

De plus, les Juifs ne sont pas les seuls à être désignés comme responsables de la défaite donc, aux yeux de l'opinion, c'est une minorité parmi d'autres à être réprimée. La population n'est pas capable de reconnaître la spécificité de cette persécution et encore moins d'en percevoir les terribles conséquences.

Les Juifs sont amalgamés à une préoccupation centrale, « obsessionnelle », selon le terme de Pierre Laborie, celle qui cristallise le plus de mécontentements et explique aussi, d'une certaine façon, pourquoi lois et ordonnances antijuives sont occultées : le problème constant du ravitaillement.

Malgré un attachement au symbole que représente le maréchal, l'opinion française tend à se démarquer et montre une franche hostilité pour les tenants d'un rapprochement idéologique avec l'Allemagne. Passé le fantasme du « double-jeu » où Pétain agirait, en fait, de concert avec l'Angleterre, on estime qu'il est soumis à une pression de la part de l'occupant et de son entourage collaborationniste. La nouvelle du renvoi de Pierre Laval, le 13 décembre 1940, est donc accueillie comme un soulagement.

De plus en plus, on observe la montée d'un refus grandissant de l'Occupation concomitante à une situation économique préoccupante et d'un rationnement de plus en plus rigoureux.

Cependant, la figure du maréchal, érigée en légende, demeure au-dessus des critiques. En prenant la parole le 12 août, il espère ainsi rassurer car il dit « sentir se lever un vent mauvais » mais l'opinion n'est pas dupe : face aux actes de la Résistance qui passent maintenant par les armes, la majorité se réfugie dans le silence et ne lui apporte pas son soutien. En effet, cette période de violences est mal comprise, angoissante et désavouée malgré le choc des exécutions de résistants et, surtout, d'otages.

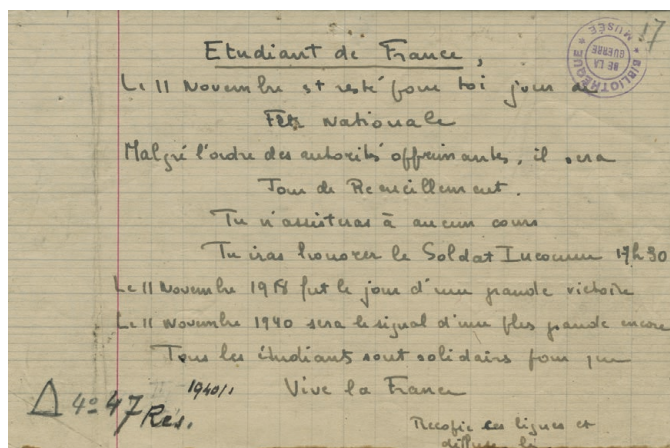
S'ajoute à cela l'initiative allemande des premières rafles de Juifs et les forces de l'ordre, qui en sont chargées, les gardent prisonniers dans des camps d'internement dans le Loiret puis à Drancy, situés tout près de la capitale. Bien que ces applications allemandes suscitent la compassion, l'omniprésence de la faim et le calvaire du ravitaillement font passer ces nouvelles mesures et la propagande au second plan.

Cette dernière présente une image omniprésente, nombreuse et insaisissable des Juifs. La défaite de la France est expliquée par une prétendue menace d'invasion. L'Institut d'Études des Questions juives, créé en mai 1941 dont la principale mission est de diffuser la propagande antisémite, avance le chiffre volontairement erroné de plus d'un million de Juifs en France quand on sait que le recensement en compte à peine plus de 300 000 soit moins de 1% de la population.

L'embrigadement des jeunes est un enjeu pour le nouveau régime qui en fait une de ses priorités. En effet, leur rôle est central au sein de la famille, à l'école, puis aux commandes de la France de demain. Par l'adhésion aux « Chantiers de Jeunesse », des organisations très contrôlées où règne la discipline, l'objectif est donc de s'assurer de leur obéissance. Si certains sont séduits, ce n'est pas le cas de la plupart des jeunes. Parmi eux, certains s'engagent même activement contre ce discours, donnant un élan et une lueur à une résistance qui, bien que débutante, montre qu'un autre choix est possible.



Des premiers heurts sont constatés à Paris lors de la diffusion des actualités dans les cinémas où il n'est pas rare d'entendre cris et sifflements. Des croix de Lorraine apparaissent. L'historien Alain Monchablon rapporte que le 25 octobre, la présence d'officiers allemands à un cours de médecine provoque le départ des étudiants. On constate le même incident à la Sorbonne le 7 novembre.



Tract appelant les lycéens et étudiants à manifester place de l'Étoile.
Feuille de cahier. © La Contemporaine (BDIC)

Dès le mois de juillet, des tracts, appelant la jeunesse à s'engager contre l'occupant circulent à l'Université et sont relayés dans les établissements. Une manifestation d'ampleur se prépare, encouragée par l'arrestation quelques jours plus tôt de Paul Langevin, professeur au Collège de France et fondateur du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. Bien que les manifestations soient interdites, ce sont des milliers de jeunes, lycéens pour la plupart, qui se rassemblent place de l'Étoile au petit matin du 11 novembre afin d'honorer le soldat inconnu sous les slogans « Vive la France » et « Vive De Gaulle ».

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE



En écrivant les vers du poème « On n'est pas sérieux quand on a 17 ans », Arthur Rimbaud ne se doutait pas de la résonance et de la dimension que prendrait son œuvre au siècle suivant. Venus de tous horizons, tous sont unis par une même volonté de libérer le pays. Au sein de ces courants encore minoritaires, les plus jeunes font figure d'exception.

Étude du destin de Guy Môquet, fusillé à 17 ans en 1941

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/22-octobre-1941-guy-moquet-meurt-fusille-par-les-allemands>

Portrait de Guy Môquet au lycée Carnot (17^e arrdt) à la fin des années 30.
© Mémorial de la Shoah

RÉDIGEZ UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN SON HONNEUR

FOCUS

Paul Eluard, poète surréaliste et témoin, décrit ici l'ensemble des souffrances matérielles qui rythment le quotidien des Parisiens : la pénurie de denrées alimentaires, celle de tissus, les privations mais aussi le froid d'un hiver 42 particulièrement glacial. Il évoque également les bombardements qui les surprennent parfois la nuit.

*Paris a froid
Paris a faim
Paris ne mange plus de marrons dans la rue
Paris a mis de vieux vêtements de vieilles
Paris dort tout debout sans air dans le métro
[...]*

Extrait du poème *Courage* de Paul Eluard, 1942
Recueil *Au rendez-vous allemand*, éditions de Minuit, 1945

Toutes ces difficultés concourent à un épuisement général qui entraîne chez certains un état d'anesthésie. Pour d'autres, un agacement grandit contre les inégalités, le marché noir et ceux qui l'incarnent, l'occupant, la collaboration et ceux qui en profitent. Les Juifs restent aussi, dans l'imaginaire collectif antisémite, associés à l'argent.

IV. LES MESURES ANTIJUIVES DANS LA FRANCE OCCUPÉE

Le 3 septembre 1939, deux jours après l'invasion de la Pologne, la Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Le 10 mai 1940, les troupes de la Wehrmacht lancent une grande offensive contre la Belgique, la Hollande et la France, provoquant l'exode de millions de réfugiés. Le 14 juin, l'armée allemande entre dans la capitale.

Appelé en sauveur, le maréchal Pétain signe une convention d'armistice le 22 juin 1940. Une ligne de démarcation sépare le territoire entre la zone Nord occupée par les Allemands et la zone Sud dite « libre ». Cumulant tous les pouvoirs, Philippe Pétain devient le chef de l'État français dont le gouvernement siège à Vichy. Entre 1940 et 1942, plus de 200 textes législatifs, promulgués par les autorités allemandes et françaises, prennent pour cible les Juifs français et étrangers, qui font l'objet d'une politique de stigmatisation et d'exclusion.

1. LES ACTEURS DE LA PERSÉCUTION DANS LA FRANCE OCCUPÉE

a. Les autorités allemandes

Jusqu'à l'été 1942, la politique de répression et de persécution dans la France occupée est placée sous le contrôle du Commandement Militaire Allemand (MBF). Sous l'égide du département « Administration » dirigé par Werner Best, deux autres services du régime nazi ont pour mission de préparer et organiser la législation anti-juive en zone Nord : l'Ambassade allemande représentée par Otto Abetz et la Sipo-SD avec à sa tête Helmut Knochen. Pour diriger le service des Affaires juives, Adolf Eichmann désigne Théodor Dannecker qui devient le principal artisan de la politique antisémite en France. Dès septembre 1940, ces différents services réfléchissent à l'élaboration d'une série de mesures qui nécessitent la collaboration des Français.

b. Les autorités françaises

Après la signature de l'armistice, le gouvernement de Vichy se donne pour objectif de mettre hors d'état de nuire les individus considérés comme un obstacle au projet de la « Révolution nationale » : le franc-maçon, le communiste et le Juif. Dès lors engagées dans la lutte contre un ennemi commun, les autorités françaises jouent un rôle actif aux côtés des Allemands y compris en zone occupée. Outre la création d'un service anti-juif au sein de la Préfecture de police de Paris, un Commissariat Général aux Questions Juives voit officiellement le jour, à la demande des Allemands, le 29 mars 1941. Dirigé par Xavier Vallat, remplacé par Louis Darquier de Pellepoix en mai 1942, le CGQJ chargé de « centraliser la persécution sur l'ensemble du territoire » (Laurent Joly).

2. LES ORDONNANCES ALLEMANDES ET LES LOIS DU RÉGIME DE VICHY

Les principaux acteurs de la persécution collaborent étroitement pour repérer les Juifs en vue de les exclure et de les déposséder de leurs biens. En zone occupée, les Allemands ont recours à l'administration et à la police françaises pour exécuter les ordonnances.



a. Identifier

Le 27 septembre 1940, une première ordonnance allemande est promulguée. Les Juifs qui se sont réfugiés en zone « libre » à l'approche des troupes allemandes ont interdiction de revenir en zone occupée. Pour la majorité encore présente, ils ont pour obligation de se déclarer comme « Juif » conformément à la définition nazie.

Comme l'indique Laurent Joly dans son ouvrage *L'État contre les Juifs*, ce premier recensement est organisé par le Service des étrangers de la Préfecture de police en région parisienne. Afin d'en informer la population, un « avis aux Israélites » est publié dans la presse. Les Juifs du département de la Seine doivent se présenter aux commissariats entre le 3 et le 19 octobre 1940. À la fin de l'année, environ 150 000 personnes, majoritairement françaises, se font ainsi recenser. Dans le reste de la zone occupée, ils sont environ 20 000 à se déclarer auprès des préfetures et sous-préfetures. Une fiche individuelle de renseignements (nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, profession, domicile) est établie par couleur (bleu pour les Français, orange pour les étrangers et beige pour les apatrides) : c'est le fichier dit « central ». Les adultes recensés sont à nouveau convoqués, du 22 octobre au 7 novembre 1940, pour se faire tamponner le mot « Juif » sur leur carte d'identité.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE



Avis aux Israélites, Champigny-sur-Marne, 27 septembre 1940.

© Mémorial de la Shoah



Ordonnance allemande du 19 octobre 1940 obligeant les Juifs recensés à faire tamponner le mot « Juif » sur leur carte d'identité entre le 22 octobre et le 7 novembre 1940.

© Mémorial de la Shoah/Coll. Allaux

QUESTIONS :

1. Que doivent faire les Juifs en zone occupée en octobre 1940 ?
2. Pourquoi sont-ils de nouveau convoqués ?
3. Quelle décision prend le père d'Irène face aux mesures antijuives ?
4. Les mesures antijuives sont-elles acceptées par tous les membres de la famille de la même manière ?
5. En quelques lignes, décrivez l'attitude de la grand-mère d'Irène ?



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

convoi 17-8-42

J

N° 29610

Nom : GABOWICZ
née GOLSMID

Prénoms : Solange

Date Naissance : 22-2-1914

Lieu : Paris 12^e

Nationalité : Française

Profession : sténo dactylo

Domicile : 142 rue de Charonne
11^e

N° de la C I française :

235 E - 6379-40

convoi 17-8-42

J

N° 28982

Nom : GABAI

Prénoms : Jacques

Date Naissance : 1897

Lieu : Constantinople
Bulgarie

Nationalité : Bulgare

Profession : Procureur

Domicile : 10 rue Jean
XI

N° du C C : 139834

INTERNE DRANCY

236 E - 6379-40

Fiches de recensement établies en octobre 1940, conformément à l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940.

©Archives Nationales

? QUESTIONS :

1. Quelles informations figurent sur les fiches de recensement ?
2. Selon vous, à quoi peuvent-elles servir dans le cadre des persécutions ?

b. Exclure



Interdiction aux Juifs de fréquenter les lieux publics, en application de l'ordonnance allemande du 8 juillet 1942.

© Mémorial de la Shoah

Après le recensement annoncé le 27 septembre 1940, une première loi portant sur le « Statut des Juifs » est promulguée le 3 octobre 1940 par le régime de Vichy. Le brouillon du texte de loi, remis par l'historien Serge Klarsfeld au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) en 2011, prouve que le maréchal Pétain durcit notablement l'exclusion des Juifs de la fonction publique, de l'armée, des médias et de l'enseignement sans faire d'exception pour les Juifs naturalisés de longue date.

En plus des évictions professionnelles, l'accès aux lieux publics leur est interdit. À la suite de l'ordonnance allemande du 8 juillet 1942, les Juifs ont défendu de fréquenter les restaurants et les cafés, les théâtres et les cinémas, les musées et les bibliothèques, de même que les piscines et les parcs de jeux.

Une étape déterminante est franchie avec l'obligation du port de l'étoile jaune pour tous les Juifs âgés de plus de 6 ans qui entre en vigueur le 7 juin 1942. À quelques semaines de la rafle du Vel' d'Hiv, la nouvelle ordonnance allemande a pour objectif d'habituer la population à « repérer » et à rejeter les Juifs.



Ordonnance allemande du 29 mai 1942 imposant le port de l'étoile jaune. Camp de Drancy, décembre 1942.

© Mémorial de la Shoah

c. Déposséder

Conformément à la seconde ordonnance allemande du 18 octobre 1940, les Juifs de la zone occupée sont tenus de déclarer leurs entreprises. Sous l'impulsion des autorités nazies, le régime de Vichy prend rapidement en main la politique d'« aryansisation économique ». Le CGQJ est chargé d'organiser en zone occupée, puis en zone « libre » et en Afrique du Nord à partir de l'été 1941, la vente des biens juifs dont la gestion est désormais assurée par des administrateurs provisoires. Outre la spoliation planifiée par l'État français, les Juifs se voient aussi confisqués, sur ordre des Allemands, des biens à usage quotidien : téléphones, récepteurs radio et bicyclettes sont remis aux commissariats, préfectures et sous-préfectures qui délivrent un reçu.



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

QUESTIONS

1. Selon vous, pourquoi les juifs sont-ils dépossédés d'objets du quotidien ?
2. Quels sont les moyens de transport dans Paris à cette époque ?
3. Quels éléments de décors, habituellement montrés dans les films sur cette période, ne sont pas présents ici ?
4. D'après vous, pourquoi ce parti-pris de la réalisatrice ?

3. LES JUIFS POURCHASSÉS

a. Les arrestations individuelles

En-dehors des grandes rafles en zone occupée à partir du printemps 1941, des arrestations individuelles ont lieu sur la base d'infractions aux lois françaises et aux ordonnances allemandes. Ne pas se présenter au recensement ou ne pas respecter les interdictions professionnelles, refuser de porter l'étoile jaune ou fréquenter les lieux publics, constituent des délits passibles d'emprisonnement.

b. Les rafles de mai et août 1941

Les Juifs étrangers sont les premières victimes des rafles organisées en région parisienne. Le 14 mai 1941, environ 3 700 hommes, en majorité Polonais, sont arrêtés après s'être présentés à une convocation de couleur verte pour motif d'« examen de situation ». Internés dans les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers dans le Loiret, ils font partie des premiers convois de déportation vers le complexe concentrationnaire d'Auschwitz dès juin 1942.

Dans les mois qui suivent, les autorités nazies ordonnent une seconde rafle à Paris. Le matin du 20 août 1941, des policiers français bouclent le 11^e arrondissement. Des soldats allemands et des agents de Gestapo contrôlent et arrêtent environ 3 000 hommes à leur domicile et dans la rue. Les jours suivants, les arrestations se poursuivent dans plusieurs quartiers de l'Est de la capitale. Au total, environ 4 200 hommes (dont 1 500 français) sont internés dans un nouveau camp situé à 12 km au nord de Paris : le camp de Drancy.



Gendarme français surveillant le camp de Beaune-la-Rolande, 17 mai 1941.
© Mémorial de la Shoah



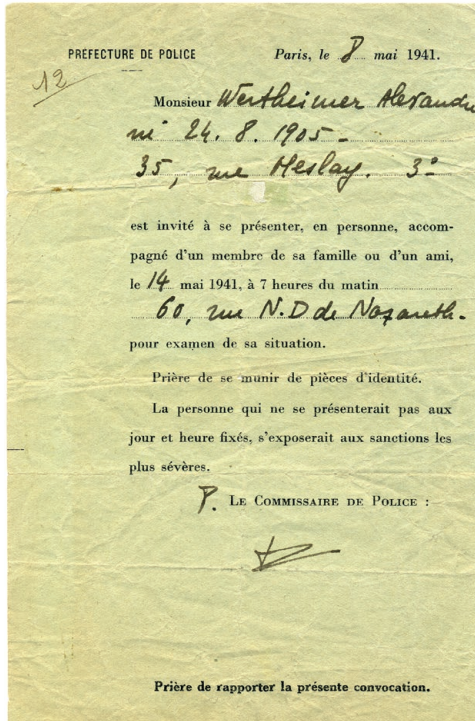
Arrestation des Juifs dans le 11^e arr.
20 août 1941
© Mémorial de la Shoah

❓ QUESTIONS :

1. Qui est chargé de la surveillance du camp de Beaune-la-Rolande ?
2. Quelles sont les différentes forces de l'ordre présentes lors de la rafle d'août 1941 ?
3. Selon vous, quel personnage du film a été arrêté ?
4. Pourquoi le mot « rafle » n'est-il jamais prononcé dans le film ?



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE



« Billet vert » n° 12 daté du 8 mai 1941 et adressé à Alexandre Wertheimer, convoqué le 14 mai 1941 au 60 rue Notre Dame de Nazareth.

© Mémorial de la Shoah / coll. Association du convoi 6

? QUESTIONS

1. Qui adresse la convocation de mai 1941 ?
2. Que doivent faire les Juifs étrangers ? Sous quel motif ?
3. Selon vous, pourquoi une majorité a-t-elle répondu favorablement à la convocation ?
4. À quel moment du film fait-on référence à cette convocation ?

FOCUS

HÉLÈNE BERR, SOURCE D'INSPIRATION DE SANDRINE KIBERLAIN

Quelques mots de Sandrine Kiberlain sur Hélène Berr : « *La force de vie et l'écriture d'Hélène Berr m'ont marquée. C'est un livre qui m'a quasiment traumatisée, notamment parce que j'ai été traversée par la jeunesse d'Hélène Berr ce qui fait mesurer avec encore plus d'acuité l'horreur de ce qui va advenir. Hélène Berr fait de la musique, elle parle de la nature, elle a un amoureux... C'est la lecture de ce livre, mais d'autres aussi, comme Gioconda de Nikos Kokantzis, qui m'a déclenché l'idée de parler de cette période par le prisme d'une jeune fille. La nièce d'Hélène Berr a vu le film, elle l'a apprécié, et c'était très important pour moi parce que j'aurais été désespérée de « trahir » cette époque. »*

Hélène Berr (1921 - 1945)



© Mémorial de la Shoah/Coll. Mariette Job



Hélène Berr avec les enfants à Aubergenville
© Mémorial de la Shoah / coll. Mariette Job

10 juillet 1942

« Nouvelle ordonnance aujourd'hui, pour le métro. D'ailleurs, ce matin, à l'École militaire, je me préparais à monter dans la première voiture lorsque j'ai brusquement réalisé que les paroles brutales du contrôleur s'adressaient à moi : « Vous, là-bas, l'autre voiture ». J'ai couru comme une folle pour ne pas le manquer, et lorsque je me suis retrouvée dans l'avant-dernière voiture, des larmes jaillissaient de mes yeux, des larmes de rage, et de réaction contre cette brutalité.

Les Juifs n'auront plus le droit non plus de traverser les Champs-Élysées. Théâtres et restaurants réservés. La nouvelle est rédigée d'un ton naturel et hypocrite, comme si c'était un fait accompli qu'en France on persécutait les Juifs, un fait acquis, reconnu comme une nécessité et un droit ».

Hélène Berr, Journal, Tallandier, 2008 (extrait).

Comme le montrent les photos, Hélène Berr est l'image même de l'insouciance. Mais le mot ne rime pas avec naïveté car elle est aussi consciente de la gravité de la situation. Elle écrit dans son Journal le 9 juillet 1942 : « la sensation de fin du monde voletait autour de moi ». Empêchée de continuer ses études, en littérature anglaise, à la Sorbonne par les lois antijuives, elle décrit pourtant le Quartier latin comme un « territoire enchanté ». Le 16 avril 1942, elle note « ...je savais que je cétais à un enchantement mauvais (...) on n'a pas le droit de ne penser qu'à la poésie sur la terre ; c'est une magie, mais elle est suprêmement égoïste...



Hélène Berr avec les enfants à Aubergenville
© Mémorial de la Shoah / coll. Mariette Job

Or, continuer à s'émerveiller, à aimer, est aussi une arme de survie, conserver une humanité c'est s'opposer à l'idéologie nazie qui s'acharne à vouloir la leur enlever.

Dans ses écrits, ses élans co-existent avec des moments d'abattement qui finissent par l'emporter à mesure que l'étau se resserre. Le 18 juillet, quelques jours après la rafle du Vel' d'Hiv, elle écrit : « je sentais bien que j'étais coupable, qu'il y avait quelque chose que je ne voyais pas, c'était cette réalité. »

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

LUNDI 8 JUIN

« C'est le premier jour où je me sente réellement en vacances. Il fait un temps radieux, très frais après l'orage d'hier. Les oiseaux pépient, un matin comme celui de Paul Valéry. Le premier jour aussi où je vais porter l'étoile jaune. Ce sont les deux aspects de la vie actuelle : la fraîcheur, la beauté, la jeunesse de la vie, incarnée par cette matinée limpide ; la barbarie et le mal, représentés par cette étoile jaune. (...)»

LUNDI SOIR

« Mon Dieu, je ne croyais pas que ce serait si dur. J'ai eu beaucoup de courage toute la journée. J'ai porté la tête haute, et j'ai si bien regardé les gens en face qu'ils détournent les yeux. Mais c'est dur.

D'ailleurs la majorité des gens ne regarde pas. Le plus pénible, c'est de rencontrer d'autres gens qui l'ont. Ce matin, je suis partie avec Maman. Deux gosses dans la rue nous ont montrées du doigt en disant : « Hein ? T'as vu ? Juif. » Mais le reste s'est passé normalement. Place de la Madeleine, nous avons rencontré M. Simon, qui s'est arrêté et est descendu de bicyclette. J'ai repris toute seule le métro jusqu'à l'Étoile, je suis allée à l'Artisanat chercher ma blouse, puis j'ai repris le 92. Un jeune homme et une jeune fille attendaient, j'ai vu la jeune fille me montrer à son compagnon. Puis ils ont parlé.

Instinctivement j'ai relevé la tête, en plein soleil, j'ai entendu : « C'est écœurant ». Dans l'autobus, il y avait une femme, une maid [domestique] probablement, qui m'avait déjà souri avant de monter et qui s'est retournée plusieurs fois pour sourire ; un monsieur chic me fixait : je ne pouvais pas deviner le sens de ce regard, mais je l'ai regardé fièrement. »

Hélène Berr à propos de l'étoile jaune, Tallandier, 2008.

QUESTIONS

1. À quelle forme littéraire appartiennent les écrits d'Hélène Berr ? Connaissez-vous d'autres exemples à la même époque ?
2. Quels sentiments co-existent chez elle dans ces extraits ? Donnez des exemples.
3. Selon vous, que recherche-t-elle dans le regard des gens ?
4. Comment comprenez-vous « C'est écœurant » ?
5. Appuyez-vous sur le témoignage d'Hélène Berr et le film pour rédiger un texte écrit par Irène décrivant les mesures antijuives adoptées au temps de l'Occupation.

4. LES JUIFS FACE AUX PERSÉCUTIONS

a. « Rester vivant » : une forme de résistance ?

En 2011, Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah écrit « Rester vivant est la première forme de résistance que les Juifs opposent aux nazis. » L'expression « rester vivant » peut aussi bien se comprendre physiquement que spirituellement. Ainsi, malgré les restrictions, des Juifs s'organisent pour maintenir leur judaïsme ; d'autres comme Jacob Waintrob, au camp de Pithiviers, montent un spectacle de théâtre.

Des organisations juives telles que les Éclaireurs Israélites de France (EIF) basculent dans la clandestinité et mettent en place des activités pour les jeunes.



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE



QUESTIONNES

1. Quelles sont les attitudes et les actions d'Irène pour « Rester Vivante » ? Celles des autres membres de la famille ?
2. Selon vous l'expression artistique peut-elle aider à « Rester Vivant » ?

b. Malgré tout, On rit, on chante, on joue.

Robert Badinter dans *Idiss* ne manque pas d'humour pour décrire sa découverte de l'exposition « Le Juif et la France ». Un rire salvateur qui permet une mise à distance : « En dépit de l'interdiction de notre mère, mon frère et moi nous y rendîmes en septembre 1941. Ce que nous vîmes nous fit rire, mais, par prudence, après notre sortie de l'exposition. À l'époque, jeunes adolescents juifs dans Paris occupé, le rire était notre meilleure défense contre cette campagne de haine qui s'étalait partout. »

c. Le maintien des rituels chez les juifs observants

Cette résistance se traduit aussi durant la Seconde Guerre mondiale par le maintien de rituels dans des familles juives : allumage des bougies, repas de chabbat, célébration des fêtes, etc. Le calendrier hébraïque scande la vie juive d'un point de vue quotidien (les trois prières journalières), hebdomadaire (le chabbat), mensuel (la néoménie) et annuel (le cycle des fêtes de la vie juive).



FOCUS

L'ALLUMAGE DES BOUGIES DE CHABBAT

« Avant la guerre, au temps de mon enfance, tous les vendredis, quand tombait la nuit, ma grand-mère Idiss allumait les bougies pour dire la prière du Shabbat. Elle ne requérait la présence d'aucun membre de la famille, pas même celle de mon frère et moi. Je me glissais furtivement dans la salle à manger pour l'observer. Un bougeoir à l'argent noirci était posé sur la cheminée. Les flammes tressautaient dans le miroir. Le lustre au-dessus de la table était éteint. Je voyais ma grand-mère la tête recouverte d'un châle blanc, balançant ses épaules au rythme de la prière en hébreu. Elle tendait ses mains grandes ouvertes vers les flammes et murmurait très vite à voix assourdie les paroles rituelles, comme un ruisseau à l'eau vive qui s'écoule. À la fin, elle s'inclinait, prononçait le omein¹ ultime et se redressait lentement. [...] Idiss, ma grand-mère maternelle était née en 1863 dans le Yiddishland², à la frontière occidentale de l'Empire russe. Elle avait connu la pauvreté, sinon la misère, des juifs des shetetls³ bessarabiens⁴. La prière du vendredi soir s'achevait par des remerciements au Seigneur qui lui avait donné du pain pour nourrir sa famille ».

Robert Badinter, *Idiss*, Fayard, pp. 9-10, 2018.

1. « Amen » en hébreu (« omein » est utilisé par les juifs ashkénazes).

2. Région d'Europe centrale s'étendant des pays Baltes à la mer Noire et de l'Empire allemand jusqu'à la Russie dans laquelle vivaient, avant la Seconde Guerre mondiale, plus de 11 millions de Juifs unis par leur langue, le yiddish. Ce territoire aux frontières floues recouvrait notamment la Lituanie, la Pologne, l'Ukraine, la Hongrie et la Roumanie.

3. Village peuplé de Juifs dans la Russie tsariste.

4. La Bessarabie est une région méridionale au bord de la mer Noire dont l'histoire est tumultueuse. Tour à tour ottomane, russe, roumaine, puis soviétique, elle aujourd'hui moldave. Elle comptait jadis une importante population juive.



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

COMPLÉTER LE TABLEAU CI-DESSOUS :

FÊTES JUIVES	FRÉQUENCE	SIGNIFICATIONS	PRATIQUE RELIGIEUSE
Chabbat			Allumage des bougies
	Annuelle		Pomme trempée dans le miel
Hannouccah			
			Journée de jeûne
Souccot			Construction de cabane
Pourim	Annuelle		

d. Légalisme et incompréhension

À l'exception notable de René Cassin, peu de Juifs quittent le territoire dès juin 1940. Comme le fait remarquer André Kaspi, la zone occupée, et plus précisément Paris, est bien la ville de tous les dangers. La capitale compte la plus importante communauté et en même temps, le plus grand nombre de soldats et officiers allemands. Les affiches de propagande antijuive rendent l'atmosphère irrespirable mais cela n'empêche pas la population juive de rester. Pour la plupart, installés depuis longtemps, c'est ici qu'ils se sentent le mieux. D'autres estiment ne pas avoir le choix : un grand âge, peu de moyens, pour les étrangers une langue française mal maîtrisée ou aucune solution de repli en province ou à l'étranger, sont autant de raisons qui peuvent expliquer cette situation.

Et, pourquoi partir ? Certains Juifs se disent qu'ils pourront endurer les épreuves et que, de toutes façons, ni le maréchal ni l'opinion n'accepteront qu'on leur inflige le même sort que ceux d'Allemagne ou de Pologne.

Les premières mesures, à la fois d'identification et d'exclusion ne tardent pourtant pas à se faire ressentir. Victimes d'une double législation, ils sont contraints de se faire recenser et, dans la foulée, perdent leurs emplois dès octobre 1940 en raison de la promulgation du Statut des Juifs.»



L'historien Claude Singer, dans son étude sur les Universités et les Juifs, cite le témoignage d'une élève assistant au dernier cours de sa professeure, révoquée : « Le dernier cours de Marguerite Glotz, professeur d'histoire au lycée Molière, fut extraordinaire ; ce fut un hymne à notre pays, à son histoire, à ses valeurs, qu'elle termina par un vibrant « Vive la France » que je ne suis pas près d'oublier ».

Le père de Simone Veil, André Jacob, fils d'ancien combattant, lui-même décoré de la Grande Guerre par Philippe Pétain, perd son emploi d'architecte dès 1940. Comme tous ceux que la ruine menace, il essaie de vivre d'expédients. Mais ceux qui n'ont pas d'économies se tournent vers les organisations juives qui organisent l'entraide. Par exemple, le Comité de la rue Amelot dans le 11^e arrondissement ouvre quatre cantines grâce aux subventions du Joint, un comité juif américain. Le grand rabbin de France, Isaïe Schwartz, adresse une lettre de protestation à Philippe Pétain le 22 octobre 1940. Le lendemain c'est au tour du grand rabbin de Paris, Julien Weill de se manifester, mais la réponse est terrible : le maréchal lui précise que les Juifs de la zone occupée n'ont rien à attendre de lui.

L'historienne Renée Poznanski note que le plus grand calme règne dans la communauté. Une affiche, à la porte de la synagogue de la rue Pavée, rappelle en yiddish et en français qu'il est interdit de parler politique dans le temple. À celle de la Rue de la Victoire, des feuilles de recensement sont même distribuées.

Une vaste majorité se fait recenser.

FOCUS

Simone Veil livre ici un témoignage sur le recensement auquel sa famille s'est rendue en 1941 en zone sud, malgré ses doutes. On remarque que la lucidité de certains ne l'emporte pas sur la peur de représailles et la stricte observance des lois.

« (...) Qu'est-ce que cela voulait dire ? N'étions-nous pas français au même titre que les autres ? Cependant, comme la presque totalité des familles juives, nous nous sommes pliés à cette formalité, habitués à respecter la loi, et sans trop vouloir nous interroger sur ses implications : le présent était suffisamment pénible pour qu'on ne se pose pas de questions sur l'avenir. D'ailleurs, nous n'avions pas à rougir de ce que nous étions. Ai-je besoin de dire que je m'étais montrée plus réticente que les autres ? »

Extrait de *Une vie* de Simone Veil, Stock, 2007.

FOCUS

Juriste et homme politique, Pierre Masse, vote les pleins pouvoirs à Philippe Pétain, il connaît l'homme depuis 1917, il a confiance en lui mais ne peut se taire face à une loi qu'il juge inique.

« Monsieur le Maréchal,

J'ai lu le décret qui déclare que les Israélites ne peuvent plus être officiers, même ceux d'ascendance strictement française. Je vous serais obligé de me faire dire si je dois aller retirer leurs galons à mon frère, sous-lieutenant au 36^{ème} régiment d'infanterie, tué à Douaumont en avril 1916, à mon gendre, sous-lieutenant au 14^{ème} régiment de dragons, tué en Belgique en mai 1940 ; à mon neveu J.-P. Masse, lieutenant au 3^{ème} colonial, tué à Rethel en mai 1940 ?

Puis-je laisser à mon frère la médaille militaire, gagnée à Neuville-Saint-Vaast, avec laquelle je l'ai enseveli ?

Mon fils Jacques, sous-lieutenant au 62^{ème} bataillon de chasseurs alpins, blessé à Soupir en juin 1940, peut-il conserver son galon ? Suis-je enfin assuré qu'on ne retirera pas rétroactivement la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ? Je tiens à me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'envahisseur.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, les assurances de mon profond respect.

Pierre Masse

Ancien Capitaine au 36^e RI

Officier de la Légion honneur, Croix de guerre

Ancien sous-secrétaire d'État à la Justice militaire

Lettre de Pierre Masse (1879-1942) adressée au Maréchal Pétain, 20 octobre 1940.



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

« Je suis Juif sinon par la religion, que je ne pratique point, non plus que nul autre, du moins par la naissance. Je n'en tire ni orgueil, ni honte, étant, je l'espère, assez bon historien pour n'ignorer point que les prédispositions raciales sont un mythe et la notion même de race pure une absurdité particulièrement flagrante, lorsqu'elle prétend s'appliquer, comme si, à ce qui fut, en réalité, un groupe de croyants, recrutés, jadis, dans le monde méditerranéen, turco-khazar et slave. Je ne revendique jamais mon origine que dans un cas : en face d'un antisémite. Mais peut-être les personnes qui s'opposeront à mon témoignage chercheront-elles à le ruiner en me traitant de « métèque ». Je leur répondrai, sans plus, que mon arrière-grand père fut soldat en 93 ; que mon père en 1870 servit dans Strasbourg assiégé ; que mes deux oncles et lui quittèrent volontairement leur Alsace natale, après son annexion au III^e Reich ; que j'ai été élevé dans le culte de ces traditions patriotiques, dont les israélites de l'exode alsacien furent toujours les plus fervents mainteneurs ; que la France, enfin, dont certains conspiraient volontiers à m'expulser aujourd'hui est peut-être (qui sait ?) y réussiront, demeura, quoi qu'il arrive, la patrie dont je ne saurais déraciner mon cœur. J'y suis né, j'ai bu aux sources de sa culture, j'ai fait mien son passé, je ne respire bien que sous son ciel et je me suis efforcé, à mon tour, de la défendre de mon mieux. »

Marc Bloch, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1990, pp. 32-33.

QUESTIONS

1. Qui est Marc Bloch ? Résumez en quelques lignes son parcours jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.
2. Relevez les expressions qui montrent son attachement à la France et à la République ?
3. Quel fut son destin durant la Seconde Guerre mondiale ?
4. Qui dans le film fait référence à ce sentiment patriotique ?

BIBLIOGRAPHIE

LA CULTURE

- BARROT, Olivier et CHIRAT, Raymond, *La vie culturelle dans la France occupée*, Gallimard, 2009
- BERTRAND-D'ORLEAC, Laurence, *L'Art en guerre. France 1938-1947*, avec Jacqueline Munck, Paris-Musées, 2012
- BETZ, Albrecht et MARTENS, Stefan, *Les intellectuels et l'Occupation, collaborer, partir, résister. 1940-1944*, éditions Autrement, 2004
- CORCY, Stéphanie, *La vie culturelle sous l'Occupation*, Perrin, 2005
- GUEGAN, Stéphane (Dir.) *Les arts sous l'Occupation, chronique des années noires*, Beaux-Arts éditions, 2012
- JOUBERT, Marie-Agnès, *La Comédie-Française sous l'Occupation*, Tallandier, 1998
- LE BAIL, Karine, *La musique au pas : être musicien sous l'Occupation*, CNRS éditions, 2016
- POLACK, Emmanuelle, *Le marché de l'art sous l'Occupation, 1940-1944*, éditions Tallandier, 2019
- RIDING, Alain, *Intellectuels et artistes sous l'Occupation*, Flammarion, 2013
- SIMON, Yannick et CHIMENES, Myriam (Dir.) *La musique à Paris sous l'Occupation*, Fayard, 2013
- TALIANO DES GARETS, Françoise (Dir.), *Villes et culture sous l'Occupation*, Armand Colin, 2012

LES JUIFS PENDANT L'OCCUPATION

- DELPAL, Bernard, HANUS, Philippe (Dir.) *Résistances juives, solidarités, réseaux, parcours*, Libel, 2018
- FONTAINE, Thomas, *Collaboration, Vichy-Paris-Berlin*, Tallandier, 2014
- FREDJ, Jacques, *Les Juifs de France dans la Shoah*, Gallimard/ Mémorial de la Shoah, 2011
- KASPI, André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Seuil, 1997
- KLARSFELD, Serge, *Vichy-Auschwitz (2 vol.)*, Fayard, 1990
Le calendrier de la persécution des Juifs en France, 1940-1944, 2 vol., FFDJF, 2019
Le Statut des Juifs de France, CDJC-FFDJF, 1990
- JOLY, Laurent, *L'Etat contre les Juifs : Vichy, les Nazis et la persécution antisémite*, Grasset, 2018
- LOINGER, Georges, *Les résistances juives pendant l'Occupation*, Albin Michel, 2010
- POZNANSKI, Renée, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Biblis, 2018

TÉMOIGNAGES ET ROMANS

- BADINTER, Robert, *Idiss*, Fayard, 2018
- BADINTER, Robert, *Libres et égaux*, Fayard, 1989
- BOIS, Ariane, *Le monde d'Hannah*, Robert Laffont, 2011
- BLOCH, Marc, *L'étrange défaite, témoignage écrit en 1940*, Société des éditions « Franc-tireur », 1946
- BERR, Hélène, *Journal*, Tallandier, 2008
- FRANK, Anne, *Journal*, éditions Calmann-Lévy, 1957
- GRINBERG, Albert, *Journal d'un coiffeur juif à Paris sous l'Occupation*, éditions de l'Atelier, 2001
- GUEHENNO, Jean, *Journal des années noires*, Gallimard, 1947
- JOFFO, Joseph, *Un sac de billes*, éditions Jean-Claude Lattès, 1973
- VEIL, Simone, *Une vie*, éditions Stock, 2007

LE MÉMORIAL DE LA SHOAH

UN LIEU DE MÉMOIRE ET UN MUSÉE DÉDIÉ A LA SHOAH ET AUX AUTRES GÉNOCIDES DU XX^{ÈME} SIÈCLE

Inauguré par Simone Veil et le Président Jacques Chirac le 27 janvier 2005, le Mémorial de la Shoah agrandi et rénové, est en Europe le plus grand centre de recherche, d'information et de sensibilisation sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission.

Le Mémorial de la Shoah travaille également depuis plus de 15 ans à l'enseignement des autres génocides du XX^{ème} siècle tels que le génocide des Tutsi au Rwanda, le génocide des Arméniens, celui des Hereros et des Namas en Namibie.

À l'entrée du Mémorial, le visiteur découvre Le Mur des Noms, pierre gravée, qui porte les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés (dont 11 400 enfants) de France entre 1942 et 1944.

Au cœur du Mémorial, sous le parvis, la crypte est le tombeau symbolique des six millions de Juifs morts sans sépulture. En son centre reposent les cendres de victimes, recueillies dans les centres de mise à mort.

Au même niveau que la crypte, le « fichier juif » déposé au Mémorial en décembre 1997. Plusieurs fichiers réalisés entre 1940 et 1944 par la Préfecture de la Seine recensent les identités des Juifs recherchés et arrêtés en région parisienne ainsi que les fichiers des internés des camps de Drancy et des camps du Loiret.

L'exposition permanente décrit le sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et les mécanismes qui ont abouti à l'extermination de près de six millions d'entre eux. Photographies, documents originaux, affiches, correspondances privées, objets, films... mettent en regard l'histoire collective et des destinées individuelles. Elle se termine par le Mémorial des enfants où quelque 4 000 photographies rappellent le sort des enfants juifs déportés de France.

Des expositions temporaires et de nombreux « Rendez-vous à l'Auditorium » (projections, rencontres, conférences...) sont proposés tout au long de l'année, ainsi qu'un programme de sensibilisation adapté au milieu scolaire. Le Mémorial reçoit chaque année plus de 3 000 groupes scolaires et forme plus de 8 000 professionnels.

Le Mémorial propose également de nombreuses sources de documentation, accessibles à tous. Dans la salle de lecture, chacun peut avoir accès à l'exceptionnelle richesse du fonds documentaire avec 50 millions de pièces d'archives, 400 000 photographies et 80 000 ouvrages, 2 500 témoignages, 14 500 films – relatifs à l'histoire des Juifs en France et en Europe sous l'Occupation.

Le Mémorial regroupe aujourd'hui 6 sites en France :

- le Mémorial de la Shoah de Paris
- le Mémorial du site de Drancy (Seine-Saint-Denis)
- le CERCIL Musée - mémorial des enfants du Vel d'Hiv à Orléans (Loiret)
- le Centre culturel Jules Isaac de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire)
- la gare de Pithiviers (inaugurée en 2022)

[Mémorial de la Shoah - Musée et centre de documentation Mémorial de la Shoah \(memorialdelashoah.org\)](http://memorialdelashoah.org)

MODE D'EMPLOI POUR ORGANISER UNE PROJECTION SCOLAIRE

UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN à partir du 26 janvier.

1. **Contactez la salle de cinéma** la plus proche de votre établissement - si vous n'avez pas le contact, n'hésitez pas à nous le demander à cette adresse louise@advitamdistribution.com
2. **Demandez au responsable de la salle** les modalités pour organiser une séance scolaire : tarifs, disponibilités de la salle...
3. **Toutes les salles de cinéma** sont susceptibles d'organiser une projection pour les scolaires même si le film n'est pas programmé dans la salle.



APPROCHES



C U R I O S A
F I L M S

Ce dossier pédagogique a été écrit avec la participation du Mémorial de la Shoah.

Fanny Levin - Médiatrice du Service Pédagogique

Sophie Gagnard - Médiatrice du Service Pédagogique

Hubert Strouk - Responsable adjoint du Service Pédagogique.

© 2021 EDI FILMS - CURIOSA FILMS - FRANCE 3 CINEMA - BNP PARIBAS PICTURES • Conception graphique : Marion Dorel